



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(VIELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 13 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq le treize février à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS.

Présidence : Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS

Présents : Mesdames GENEVELLE, GOSSELIN, BULLIER, LOPES, BRIEND, MECHIN, COUTON.
Messieurs CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE, RIH.

Absents excusés : Madame BRAU donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame DUCHON donne pouvoir à Madame BRIEND.
Madame DULONGPONT donne pouvoir à Monsieur CAPRONI.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame GOSSELIN.
Monsieur SAMAMA donne pouvoir à Madame BULLIER.
Madame ERMACORA.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 16

Réf : 2025/02/2 – OBJET : Subventions 2025 accordées aux classes d'environnement

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et délibéré,

VU l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

DELIBERE

Article 1 : Décide à l'unanimité d'accorder aux écoles élémentaires organisant des classes d'environnement le versement d'une subvention de 8 € par enfant multiplié par l'effectif scolaire de l'école pour l'exercice 2025.

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250213-2025-02-2-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2025

Article 2 : Dit que les dépenses afférentes seront inscrites au Budget Primitif 2025.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture

le : 17.02.2025.....

et par publication en ligne

le : 17.02.2025.....

Saint-Cyr-l'Ecole,

le : 17.02.2025.....

Sonia BRAU

Président du CCAS

Maire

Conseiller Départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 15 février 2025

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 13 février 2025
Délibération n° 2025/02/2

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250213-2025-02-2-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2025